

A - PAS D'EMPLOI SUR UNE PLANÈTE MORTE, pour une véritable politique écologique.

Mise en place d'une vraie politique écologique visant à préserver la planète (plutôt que le greenwashing et la communication verte sans intérêt) comme :

- o **Trier, dépolluer et recycler les vêtements de travail ;**
- o Autoriser le covoiturage ;
- o **Réduire l'utilisation des huiles minérales polluantes** (ex : remplacer les coulisseaux graissés par des rollers...)
- o Privilégier les réparations plutôt que le remplacement des cartes électroniques ;
- o Mettre fin à la politique commerciale visant à vendre des gadgets connectés inutiles et polluants à long terme (e-parfum, Cube, e-screen...).

B - AUGMENTATIONS DE SALAIRES au 1^{er} janvier 2024

1. Toutes les augmentations de salaires concerneront tous les salariés. Même celles et ceux qui ont reçus une augmentation ou qui ont rejoint l'entreprise en cours d'année ;
2. Mettre hors champs de la négociation les augmentations de salaires liées à la mise à niveau des salaires minimums hiérarchiques de la nouvelle convention collective de la métallurgie ;
3. Mise en place d'une grille qui associe diplôme minimum et classification d'emploi ;
4. 2 % de la masse salariale pour supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
5. Revalorisation de 1 % de la masse salariale pour les travailleurs handicapés ;
6. Revalorisation à 5 € de l'heure d'astreinte et mise en place d'une prime de dérangement de 100 € par période d'astreinte.

C - AUGMENTATIONS DES PRIMES au 1^{er} janvier 2024

1. La CGT revendique une indemnité mensuelle de 100 € pour chaque salarié en télétravail.
2. En absence de transport en commun, mettre en place une indemnité de transport spécifique pour les sédentaires (à l'exemple de la Corse).
3. Instauration d'une prime de compensation pour frais de transports (dite prime d'insularité) pour les collègues de Corse, compensant le surcoût local.

D - ORGANISATION DU TRAVAIL au 1^{er} janvier 2024

1. Arrêter le vol de RTT des salarié-e-s en reversant les RTT non pris dans la réserve Mathis ;
2. Augmentation de 1% de la masse salariale pour l'amélioration des conditions de travail ;
3. Mise en place d'une véritable politique de tutorat pour la formation des jeunes embauché-e-s ;
4. Suppression de la confiscation d'un jour de RTT pour la journée de solidarité ;
5. Valoriser l'expérience des salariés et préserver les savoirs faire par :